

Creation d'une sarl et non concurrence

Par doumenc

Bonjour,

Mon mari est ouvrier patissier dans une boulangerie-pâtisserie artisanale. Il souhaite créer une boulangerie pâtisserie artisanale ds le même village que son employeur actuel. Sachant que son contrat de travail ne comporte aucune clause de non concurrence, pourrait-il malgré tout être inquiété par son employeur qui pourrait lui reprocher de vouloir nuire à son activité en lui récupérant une partie de sa clientèle ou en l'accusant de vendre les mêmes gâteaux que les siens. Quel recours aurait son employeur si en plus sa vendeuse employée sous CDI souhaitait rejoindre la société de mon mari?

MERCI POUR VOTRE REPONSE